

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 6 du 9 février 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

relatif à l'organisation générale de la scolarité des élèves officiers de carrière de l'Ecole spéciale militaire et de l'Ecole militaire interarmes.

Du 19 janvier 2017

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ relatif à l'organisation générale de la scolarité des élèves officiers de carrière de l'Ecole spéciale militaire et de l'Ecole militaire interarmes.

Du 19 janvier 2017

NOR D E F T 1 7 0 2 3 2 2 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 640.2.2, 640.2.3

Référence de publication : JO n° 27 du 1er février 2017, texte n° 26 ; signalé au BOC n° 6/2017.

Voir JO n° 27 du 1er février 2017, texte n° 26